

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

COMMUNE DE
MABLY



PLAN LOCAL D'URBANISME PROTECTION LINÉAIRE COMMERCIALE

Approbation

*Délibération du Conseil Municipal
du 28/10/2016*



MODIFICATIONS - RÉVISIONS PARTIELLES - MISE À JOUR

- 1 : **Modification simplifiée n°1**
Délibération du Conseil Municipal du 15/09/2017
- 2 : **Modification n°1**
Délibération du Conseil Municipal du 12/12/2018
- 3 : **Mise à jour n°1**
Arrêté municipal du 11/04/2019
- 4 : **Modification n°2**
Délibération du Conseil Municipal du 14/02/2020
- 5 : **Mise à jour n°2**
Arrêté municipal du 08/02/2021
- 6 : **Modification n°3**
Délibération du Conseil Municipal du xx/xx/xxxx

Création d'une servitude de protection du linéaire de commerces

Afin de renforcer les périmètres de centralité identifiés par le SCOT du Roannais sur le territoire de la commune de Mably, une servitude de protection du linéaire commercial a été créée. L'objectif poursuivi par la commune est de maintenir une dynamique commerciale dans le centre bourg et dans les quartiers des Tuileries, les Sables, la Billodière / l'Arsenal et les Buttes, 4 pôles de vie attractifs en réservant les meilleurs emplacements aux commerces de proximité, évitant les mutations des commerces en logement d'habitation. La commune a privilégié pour ce faire certains commerces selon les critères ci-après :

- *Ne pas intégrer les coques commerciales qui n'ont par nature pas vocation à changer de destination pour devenir des habitations ou qui peuvent constituer des friches commerciales à requalifier dans un programme d'ensemble ;*
- *Éviter d'intégrer les commerces localisés dans des bâtiments ressemblant à des habitations ;*
- *Privilégier les commerces localisés dans un périmètre de centralité urbain et en rez de chaussée.*

Le tableau ci-dessous présente la liste des 22 bâtiments identifiés pour intégrer la servitude de protection du linéaire commercial :

Quartier : LE BOURG (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Bar tabac
11 Rue des Muguetts
Parcelle : BD 285



Quartier : LE BOURG (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Restaurant « Le Verdun »
23 Place Verdun
Parcelle : BD 79



Quartier : LE BOURG (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Boulangerie
17 Place Verdun
Parcelle : BD 81



Quartier : LE BOURG (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Ancienne épicerie
9 Place Verdun
Parcelle : BD 198, BD 197 et BD 16



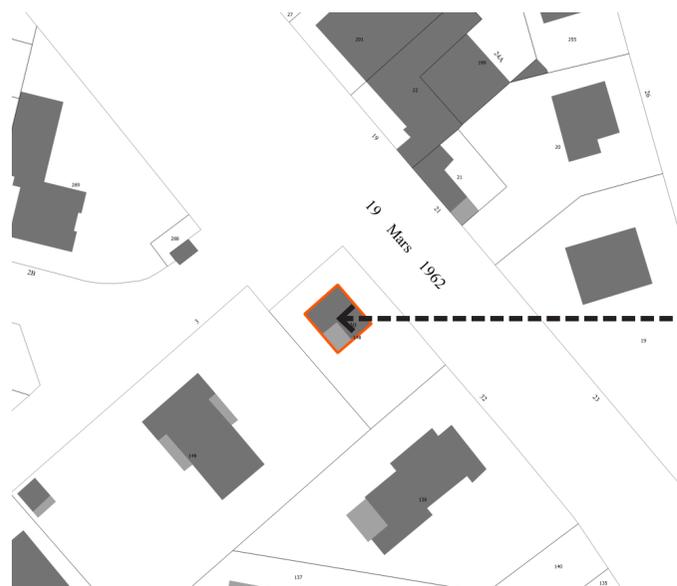
Quartier : LE BOURG (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Salon esthétique « C pour elles »
9 Place Verdun
Parcelle : BD 198



Quartier : LE BOURG (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Salon de coiffure « Espace coiffure »
9003 Rue du 19 Mars 1962
Parcelle : BC 148



Quartier : LA BILLODIÈRE / L'ARSENAL (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Gardiennage canin
271 Route de Briennon
Parcelle : AL 6



Quartier : LA BILLODIÈRE / L'ARSENAL (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Fleuriste « La Bouquetterie »
245 Route de Briennon
Parcelle : AL 19



Quartier : LA BILLODIÈRE / L'ARSENAL (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Snack / Bar « Pizz à ri »
239 Route de Briennon
Parcelle : AL 59



Quartier : LA BILLODIÈRE / L'ARSENAL (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Salon de coiffure « Le Salon »
165 Route de Briennon
Parcelle : AM 101



Quartier : LA BILLODIÈRE / L'ARSENAL (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Bon Appé Pizz
165 Route de Briennon
Parcelle : AM 101



Quartier : LA BILLODIÈRE / L'ARSENAL (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Fleuriste « L'atelier floral »
163 Route de Briennon
Parcelle : AM 300



Quartier : LES SABLES (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Pharmacie « Les Sables »
47 Route de Briennon
Parcelle : AO 72



Quartier : LES SABLES (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Bar des Sables
Route de Briennon
Parcelle : AO 246



Quartier : LES SABLES (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Boucherie
21 Route de Briennon
Parcelle : AO 113



Quartier : LES SABLES (Dans le périmètre de centralité urbaine)



Boulangerie
21 Route de Briennon
Parcelle : AO 113



Quartier : LES SABLES (En dehors du périmètre de centralité urbaine)



Salon de coiffure « L'Aquarelle »
75 Route de Briennon
Parcelle : AN 749



Quartier : LES SABLES (En dehors du périmètre de centralité urbaine)



Restaurant « Sans façon »
71 Route de Briennon
Parcelle : AN 605



Quartier : LES BUTTES (En dehors du périmètre de centralité urbaine)



Sushi Roll
10 Rue Alfred de Musset
Parcelle : AP 179



Quartier : LES BUTTES (En dehors du périmètre de centralité urbaine)



LF Restaurant
10 Rue Alfred de Musset
Parcelle : AP 244



Quartier : LES TUILERIES (En dehors du périmètre de centralité urbaine)



Bar des Tuileries
120 Route de Paris
Parcelle : AW 29



Quartier : LOUISE MICHEL (En dehors du périmètre de centralité urbaine)



Salon de coiffure « Salon Laurent »
96 Rue Victor Hugo
Parcelle : AN 745

